



Maison de l'Europe de Paris

FranceSoir

## ■ Sauver plus de vie sur les routes : l'appel d'urgence eCall obligatoire en 2018 sur les nouvelles voitures

Réduire le nombre de morts et de blessés par accidents sur les routes dans l'ensemble de l'Union européenne, voilà le principal défi que le Conseil et le Parlement européen se sont fixés avec le lancement du système "eCall". Ce dispositif d'appel d'urgence automatique par le numéro 112 sera installé dans les nouveaux modèles de voitures à partir de mars 2018.

La sécurité routière est l'une des priorités des Etats membres et des institutions de l'Union européenne. En effet, chaque année les accidents de la route coûtent la vie à 26.000 personnes dans l'ensemble de l'UE.

Pour lutter contre une des principales causes de décès des citoyens, le Conseil et le Parlement européens ont entériné, en décembre dernier, le calendrier de mise en œuvre du système *eCall*. Prévu à l'origine pour 2015 puis reporté à 2017, ce système d'appel d'urgence automatique en cas d'accident sera finalement obligatoire sur tous les nouveaux modèles de voitures dans l'UE à compter du 31 mars 2018<sup>1</sup>.

Selon le rapporteur de cette initiative auprès du Parlement européen, la députée tchèque et membre de la commission parlementaire de transport et tourisme, Olga Sehnalova, "*le système eCall contribuera à améliorer la sécurité routière en permettant aux services d'urgence de localiser les lieux de l'accident et d'atteindre plus rapidement les victimes. En tant que service public, eCall sera gratuit pour tous les citoyens, quel que soit leur véhicule*".

---

<sup>1</sup> <http://news.autoplus.fr/news/1489414/eCall-Appel-Urgence-Accident-S%C3%A9curit%C3%A9>



Maison de l'Europe de Paris

### **LIEN DIRECT AVEC LES SERVICES D'URGENCE**

En cas d'accident sur la route, une voiture équipée avec le dispositif *eCall* lancera automatiquement un appel aux services d'urgence les plus proches du lieu du sinistre (via le 112, numéro d'appel d'urgence européen), et cela même si les passagers ne sont pas capables de parler à ce moment-là.

En plus de l'appel automatique, les passagers ou les témoins de l'accident pourront utiliser le service *eCall* en appuyant sur un bouton à l'intérieur de leurs véhicules.

La Commission européenne estime que le délai d'intervention sera ainsi réduit de 50% en zone rurale et de 40% en zone urbaine, ce qui devrait permettre de réduire de 4% le nombre de tués et de 6% le nombre de blessés graves.

Néanmoins, pour pouvoir équiper toutes les voitures neuves, y compris les citadines bon marché, le système *eCall* devrait rester abordable. La Commission européenne chiffre actuellement à 100 euros environ cette nouvelle installation, les constructeurs parlent de leur côté de plusieurs centaines d'euros.

### **GARANTIR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les institutions européennes ont cependant dû faire face à la réticence d'associations d'utilisateurs à propos de l'installation d'*eCall*, en ce qui concerne la surveillance de leur véhicule et l'enregistrement de leurs données personnelles.

Face à ces craintes, les députés européens ont renforcé la clause de protection de données. Selon l'accord conclu en décembre 2014, le système n'enverra que l'information de base telle que le type de véhicule, le carburant utilisé, l'heure et le lieu exact de l'accident. L'accord exige que les données ne soient pas transférées à des tiers sans l'accord de la personne concernée. De surcroît, les fabricants devront également garantir que les données collectées peuvent être totalement et de manière permanentes effacées.

Certains constructeurs ont déjà devancé l'appel de la Commission européenne, notamment PSA, BMW ou Mercedes qui ont commencé à équiper leurs voitures dès 2003 avec des services d'appel d'urgence privé. La législation prévoit alors la coexistence entre les deux services. Le service public européen *eCall* sera obligatoirement disponible au cas où l'appel de services tiers ne fonctionne pas.

Après avoir reçu l'approbation de la commission parlementaire de transport, *eCall* doit être validé par les 28 Etats membres et le Parlement européen, dans un vote prévu ce mois-ci.



## Maison de l'Europe de Paris

A partir du 31 mars 2018, tous les nouveaux modèles de voitures particulières et les véhicules utilitaires légers devront être équipés de ce système. Dans les trois années suivantes, la Commission européenne décidera si le dispositif doit être étendu à d'autres véhicules (bus, car, poids lourds).

*Article rédigé par la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 10/03/2015*

### **Maison de l'Europe de Paris**

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.  
35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris  
[www.paris-europe.eu](http://www.paris-europe.eu) · Mail : [maison-europe@paris-europe.eu](mailto:maison-europe@paris-europe.eu)  
Tél +33 (0)1 44 61 85 85 · Fax +33 (0)1 44 61 85 95

